

**AVIS SUITE À L’AFFICHAGE
DE L’EXERCICE D’ÉVALUATION DU MAINTIEN
DE L’ÉQUITÉ SALARIALE**

**Programme institutionnel d’équité salariale visant
les personnes représentées par :**

**Le Syndicat des professeures et professeurs de l’UQO
Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l’UQO
L’Association des cadres de l’UQO
L’Association du personnel administratif de l’UQO**

Le 15 avril 2014, l’Université du Québec en Outaouais a procédé à l’affichage de l’exercice d’évaluation du maintien de l’équité salariale au 31 décembre 2010. Les personnes visées par ce programme disposaient de 60 jours suivant cet affichage pour demander des renseignements additionnels ou pour présenter leurs observations.

Le délai étant expiré, l’Université n’a reçu aucune demande de renseignements et observations. Par conséquent, aucune modification ne sera apportée à l’exercice d’évaluation du maintien de l’équité salariale pour ce programme.

Ce présent avis sera en vigueur pour une période de 60 jours, soit du 17 juin 2014 au 16 août 2014.

Conformément à la Loi sur l’équité salariale, l’Université procédera à une nouvelle analyse du maintien de l’équité salariale au 31 décembre 2015.

Mario Auclair
Directeur
Service des ressources humaines
Université du Québec en Outaouais